

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le trente-et-un août à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARÇAIS Éliane, DORGUEILLE Laurent, BERNARD Alexia, LUZU DUFOURD Céline, LUZU Mickaël, RENARD Fanny, BLOSSIER Jean-Bernard, MARQUIER Rozenn, TRIBOUDEAU Audrey et GENDRON Philippe.

ABSENT : Mme FÉVRIER Sabrina (donne pouvoir à M. LUZU Mickaël), Mme LEROYER Céline (donne pouvoir à Mme MARQUIER Rozenn).

Assistait également Madame MÉZIÈRE Morgane, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme RENARD Fanny

Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Reprise du bar – restaurant – intervention de Mme COTTEREAU, LAIR IMMOBILIER

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la délégation d'accompagnement pour la gérance du bar-restaurant par Mme Cottereau, du cabinet LAIR Immobilier, celle-ci a reçu 11 candidatures.

Différents critères tels que la situation personnelle et financière, l'expérience professionnelle, la date de la reprise, le projet envisagé, l'apport, l'éligibilité aux aides etc. ont permis de présélectionner 2 candidats. Mme Cottereau, assistant à la présence séance, présente aux membres du Conseil municipal ces 2 candidats potentiels. Pour des raisons de confidentialité, l'anonymat des candidats a été préservé. Le Maire propose au Conseil municipal de voter pour l'un des 2 candidats, par bulletin secret :

- Le candidat appelé n° 1 ;
- Le candidat appelé n° 2.

Après avoir voté par bulletin secret pour choisir le candidat retenu, le résultat du vote est le suivant :

- Le candidat appelé n° 1 obtient 12 voies.
- Le candidat appelé n° 2 obtient 3 voies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier la gérance du bar-restaurant au candidat n° 1, M et Mme EVENISSE,

CHARGE le cabinet LAIR Immobilier de faire les démarches nécessaires pour installer les nouveaux gérants,

DONNE pouvoir au Maire pour transmettre toute pièce utile au projet et signer tout document relatif à cette opération de cession.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Fixation d'un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages réalisés sur le territoire communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Le Maire expose que la commune est régulièrement confrontée à des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures qui portent atteinte à la salubrité et à l'environnement (dépôts d'ordures ménagères au

ped des conteneurs de tri sélectif ou sur le territoire communal, dépôts de sacs non conformes ou en dehors des jours de collecte ...).

Les administrés disposent d'un service de collecte hebdomadaire de leurs ordures ménagères et d'un service de dépôt de leurs encombrants (déchetterie), assurés par la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS).

Si la gestion du service incombe à la 4CPS en tant que collectivité compétente, en revanche, le pouvoir de police correspondant appartient à chaque maire en qualité d'autorité de police municipale, à défaut de transfert de ce pouvoir au Président de l'établissement public de coopération intercommunale en début de mandat.

Dès lors, il revient aux services de la commune, sous l'autorité du Maire, de prendre toutes les mesures utiles pour faire cesser l'atteinte à la salubrité et assurer la propreté des voies publiques.

L'enlèvement de ces dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune qu'il n'est pas juste de laisser à la charge de la collectivité.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer un forfait pour « dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le tarif forfaitaire de 250 € pour l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés, des encombrants ou des sacs d'ordures ménagères non conformes ou déposés tardivement,

CHARGE le Maire de recouvrer ces recettes par titre de recette exécutoire et de les inscrire au budget général.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Location bancs et tables

Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu plusieurs demandes en mairie, de location de bancs et tables. Le nouveau règlement de location de la salle des fêtes ne prévoit plus la location de bancs et tables. Le Maire propose au Conseil municipal de laisser cette possibilité aux associations du village qui en ont les moyens logistiques. La commission Associations se réunira prochainement pour aborder ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne plus louer les bancs et tables aux villageois et aux personnes extérieures de la commune,

CHARGE la commission Associations de se réunir pour mettre en place une location de bancs et tables par les associations.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Modification des statuts de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé : adhésion au Pays du Mans

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 12 juillet 2021, de modifier ses statuts afin d'adhérer au Pays du Mans.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17,

Vu la délibération du 12 juillet 2021 du Conseil communautaire,

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2021 décidant la modification des statuts de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, notifiée le 13 juillet 2021 aux communes adhérentes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au Pays du Mans.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Recensement de la population 2022 – recrutement des agents recenseurs

L'enquête annuelle de recensement de la population, initialement prévu en 2021 sur la commune de Rouez, a été reporté en 2022 en raison de la crise sanitaire. Il aura donc lieu du 27 janvier au 26 février 2022.

Compte tenu du nombre de foyers et d'habitants recensés, il est préconisé de recruter deux agents recenseurs pour cette période. La rémunération des agents recenseurs sera effectuée sur la base du nombre de questionnaires collectés suivant un barème de rémunération, non connu à ce jour. Le Maire propose au Conseil municipal de reporter ce point lors de la prochaine séance.

6. Information – Soutien régional relatif à l'opération « une naissance, un arbre »

Le Maire informe le Conseil municipal que la demande de soutien régional au titre de l'opération « Une naissance, un arbre » sera soumise lors d'une prochaine Commission permanente pour une attribution d'aide régionale de 495 € correspondant aux opérations de plantations de 2021, 2022 et 2023.

7. Information – Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. La 4CPS doit se prononcer si elle ne souhaite pas conserver la répartition de droit commun, qui alloue à la commune de Rouez un montant de 15 025 € au titre du FPIC 2021. Pour rappel, la commune a perçu 15 274 € en 2020.

8. Information – Plan de relance

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commission permanente du Conseil départemental, lors de sa réunion du 23 juillet 2021, a décidé d'accorder à la commune de Rouez une subvention d'un montant de 14 112 € destinée à la rénovation d'un local commercial pour l'installation d'un cabinet de sophrologie et les sanitaires de l'école dans le cadre du plan de relance.

9. Information – Elections 2022

Le Maire informe le Conseil municipal des prochaines dates des élections 2022 :

- L'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022
- Les élections législatives les 12 et 19 juin 2022

L'arrêté instituant les bureaux de vote du 25 août 2021 précise que pour la commune de Rouez, le bureau de vote est situé à la mairie.

Un planning de tenue du bureau de vote sera réalisé en amont pour veiller à la participation de chacun des conseillers aux élections susmentionnées.

10. Information – Référent COVID

Le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture de la Sarthe a incité l'ensemble des communes à nommer un référent COVID au sein de la collectivité destiné à être un relai de communication, sensibiliser activement aux

mesures de gestion de l'épidémie, participer à la prévention au sein de chaque structure et la mise en œuvre des recommandations sanitaires et des protocoles associés. Eliane MARÇAIS est nommée référente COVID.

11. Information - Règlement intérieur du cimetière

Philippe Gendron, conseiller, propose au Conseil municipal de réunir la commission Cimetière le samedi 4 septembre à 10h00 pour travailler sur l'élaboration du règlement intérieur du cimetière pour un affichage sur place à l'occasion de la Toussaint.

12. Information - Location de la salle des fêtes

Philippe Gendron, conseiller, propose au Conseil municipal de réunir la commission Locations le samedi 4 septembre à 9h00 pour préparer l'état des lieux de la location de la salle des fêtes et son planning.

13. Information – Répartition de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité pour l'exercice 2021

Le Maire informe le Conseil municipal du versement par l'Etat d'une dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité pour l'exercice 2021 d'un montant de 5 959 €.

14. Information – Répartition du Fonds de Compensation pour la TVA pour 2021

Le Maire informe le Conseil municipal du versement par l'Etat du Fonds de Compensation pour la TVA pour 2021 :

- Au budget principal : 9 628,82 € au titre de l'investissement et 8 788,48 € au titre du fonctionnement ;
- Au budget assainissement : 1 418,88 € au titre de l'investissement et 294,09 € au titre du fonctionnement.

15. Information – Retour sur les chantiers Argent de poche

Le Maire informe le Conseil municipal que les chantiers Argent de poche ont réalisé des travaux de peinture au gymnase lors des 2 semaines. La commune souhaite poursuivre ce dispositif pendant les vacances de la Toussaint à raison d'une semaine. Les projets futurs restent à travailler. Le retour des jeunes et le bilan de cette opération sont très positifs.

16. Information – Préparation de la rentrée (ALSH / école / périscolaire)

La prochaine rentrée scolaire accueillera 93 enfants. Les communes de Parennes et de Rouessé-Vassé ont mis à disposition de la commune des tables et chaises pour répondre à ce nouvel effectif.

Concernant le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, un nouvel agent intégrera la commune à compter du 2 septembre, en remplacement de l'agent placé en congé maladie ordinaire. Les effectifs des mercredis loisirs et de l'accueil périscolaire s'annoncent très encourageants. Pendant les vacances de la Toussaint, la commune de Rouez accueillera tous les enfants dans le cadre de la mutualisation avec le SIVOS de Crissé-Pezé, avec une capacité d'accueil de 40 enfants.

Concernant la cantine scolaire, le nouveau chef cuisinier est arrivé. La mise en place du projet de restauration scolaire va, pendant les semaines à venir, faire preuve d'adaptabilité avec un nouveau mode de service (self-service), un nouveau lieu, un temps de trajet plus long (passage par le gymnase), une mutualisation avec les communes de Bernay-Neuvy-en-Champagne. Un véhicule de la commune sera mis à disposition de la commune de Bernay pour assurer le transport des repas. Pour utiliser les locaux de la fondation, une demande d'agrément doit être réalisée, pour un coût d'environ 4 500 €. L'association de la cantine scolaire souhaite pouvoir mettre un composteur, en lien également avec le projet jardin de l'école. Des subventions peuvent être allouées dans ce cadre.

17. Information – Projet Maroc avec l'école

Le projet Maroc avec l'école devait se dérouler du 17 au 24 septembre initialement. En raison de la crise sanitaire, ce projet est reporté en mars 2022.

18. Information – Concert de Lola Bai

Lola Bai, chanteuse, viendra en concert sur la commune de Rouez le dimanche 10 octobre. Une réunion avec les associations aura lieu samedi 4 septembre pour organiser cet événement.

19. Information – Demande de local pour une entreprise en création

Une jeune femme habitante de Rouez a sollicité le Maire dans le cadre de l'installation de son atelier de création de bijoux artisanales. Elle est à la recherche d'un local d'environ 20 m².

20. Questions diverses

- Travaux de l'école : les toilettes seront fonctionnelles mi-septembre en raison des travaux non-achevés à ce jour.